

8	Modalités de l'emploi
	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'application et doses d'emploi :
	<ul style="list-style-type: none"> • Contre-indications et incompatibilités :
	<ul style="list-style-type: none"> • Délais à respecter :
9a	Toxicité aiguë de la spécialité
	<ul style="list-style-type: none"> • DL₅₀ orale, rat :
	<ul style="list-style-type: none"> • DL₅₀ dermale, rat :
	<ul style="list-style-type: none"> • CL₅₀ par inhalation, rat :
	<ul style="list-style-type: none"> • irritation de la peau, lapin :
9b	Toxicité aiguë de la (des) matière(s) active(s)
	<ul style="list-style-type: none"> • DL₅₀ orale, rongeurs (dont rat) :
	<ul style="list-style-type: none"> • DL₅₀ dermale, rat :
	<ul style="list-style-type: none"> • CL₅₀ par inhalation, rat :
	<ul style="list-style-type: none"> • DL₅₀, oiseaux :
	<ul style="list-style-type: none"> • CL₅₀, poissons :
	<ul style="list-style-type: none"> • CL₅₀, <i>Daphnia magna</i> :
	<ul style="list-style-type: none"> • DL₅₀ ingestion, abeille :
	<ul style="list-style-type: none"> • DL₅₀ contact, abeille :
10	Classe de toxicité de la spécialité selon la classification de l'OMS :
11	<ul style="list-style-type: none"> • Dose sans effet (DSE) : • Dose journalière admissible (DJA) : • Limites maximales des résidus (LMR) :
12	Précautions à prendre par les

utilisateurs avant, pendant et après l'application de la spécialité :	
13 Symptômes d'intoxication :	
14 Mesures à prendre en cas d'intoxication :	
15 Nature et contenance de (des) emballage(s) :	
16 Précautions à prendre pour l'entreposage de la spécialité :	
17 Durée limite de conservation de la spécialité (préciser les conditions) :	
18 Recommandations pour l'élimination des surplus et emballages :	
19 Autorisations d'emploi dans d'autres pays :	

Le demandeur s'engage :

- à fournir en temps utile au Comité Sahélien des Pesticides tous renseignements recueillis postérieurement à la demande d'homologation de nature à imposer une ré-évaluation de l'homologation ;
- à signaler tout changement de distributeur ;
- à renouveler les échantillons déposés dès leur date de péremption

Date :

Signature du Demandeur :